

*Initiatives ministérielles*

● (1710)

Il y a une chose qui fait l'unanimité de tous les partis politiques depuis toujours à la Chambre et c'est que, en tant que Canadiens, nous avons une identité bien particulière et des valeurs bien à nous qui sont importantes et qui méritent d'être préservées. C'est notre contribution à la civilisation.

Cela vaut l'argent qu'on y investit. Sans cet investissement, l'identité culturelle canadienne disparaîtrait. On doit alors se demander une fois de plus ce que nous aurions comme pays. Nous ferions aussi bien alors de nous joindre aux États-Unis.

Il y a une autre raison importante que je voudrais mentionner dans mes observations en ce qui concerne l'importance de l'industrie culturelle canadienne. Elle crée des emplois, de nombreux emplois. Il y a plus d'emplois dans ce secteur que dans celui de la pêche ou de l'exploitation forestière. Elle est aussi une source de revenus étrangers.

Les députés réformistes parlent des contribuables. En effet, l'argent des contribuables est en jeu, mais les artistes génèrent aussi des recettes fiscales. D'après une étude réalisée à Toronto au printemps 1993, les économies résultant des compressions faites au Conseil des arts du Canada ont été plus que neutralisées par la diminution des recettes du gouvernement.

Les auteurs de l'étude ont rencontré les différentes troupes d'arts d'interprétation après que celles-ci ont perdu l'aide qu'elles recevaient du Conseil des arts du Canada. Ils ont calculé le nombre de musiciens qui avaient été mis à pied, le nombre de productions qui n'avaient pu être réalisées. Les artistes, musiciens, acteurs et actrices qui ne travaillaient plus dépendaient de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale et ne payaient plus d'impôt.

Sans compter la perte de recettes fiscales découlant des billets d'entrée qui n'avaient pu être vendus. Les auteurs de l'étude ont constaté que le gouvernement avait perdu encore plus d'argent, en faisant ces compressions, que s'il avait continué de subventionner les arts comme il le faisait habituellement.

Je m'inquiète vivement, aussi, de notre déficit. Je sais qu'il est nécessaire de dépenser judicieusement et de réduire les dépenses du gouvernement. Réfléchissons bien avant d'agir, parce que dans certains secteurs, quand on réduit, on fait plus de mal que de bien, et on ne se trouve pas à épargner de l'argent, mais à en perdre.

Pour ces raisons, je ne peux malheureusement pas appuyer le projet de loi C-53.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.):** Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Je veux profiter de l'occasion pour toucher un mot de ce que cela signifie d'être Canadien. En 1993, la très honorable Kim Campbell a annoncé la réorganisation de son gouvernement en faisant valoir que le nombre des ministères fédéraux passerait de 32 à 23 et que tous les postes de ministre d'État seraient éliminés.

Elle a également fait valoir que la nouvelle structure constituait une importante mesure de rationalisation de l'appareil gouvernemental. Les Canadiens auraient ainsi un gouvernement plus modeste, plus accessible. Dans son nouveau ministère du Patrimoine canadien, le multiculturalisme figurait parmi un ensemble hétéroclite de programmes et de fonctions.

Reconnaissant l'importance que la population attache à la réduction de la taille de la bureaucratie fédérale, le nouveau gouvernement libéral a maintenu la plupart des changements décidés par le précédent gouvernement et le dossier du multiculturalisme a été relégué sans tambour ni trompette au sein d'un nouveau superministère du Patrimoine canadien.

Le gouvernement libéral a cependant omis d'informer la population canadienne que son engagement en faveur de la réduction de l'appareil gouvernemental était pure apparence. Certes, nous avons moins de ministres que n'en avait le précédent gouvernement, mais nous comptons neuf secrétaires d'État, en plus des ministres à part entière.

L'un de ces nouveaux secrétaires d'État avait un portefeuille consacré uniquement au multiculturalisme et à la condition féminine.

● (1715)

La seule grande différence entre un secrétaire d'État et un ministre, c'est le nom. Les secrétaires d'État ne sont pas autorisés à siéger au Cabinet et doivent rendre compte de leurs activités par l'intermédiaire du ministre. À part cela, ils ont des bureaux, du personnel et des responsabilités en ce qui concerne l'élaboration des politiques dans les ministères auxquels ils sont assignés. Ils reçoivent aussi 35 000 \$ de plus par an et ont droit à une allocation de voiture.

Ce n'est pas ce qu'on appelle réduire les effectifs. Et le ministère du Patrimoine canadien? Cette restructuration et cette réorganisation vont-elles permettre aux contribuables d'épargner assez d'argent? Apparemment pas. En fait, lorsqu'ils ont annoncé la création officielle de ce nouveau ministère, les bureaucrates au pouvoir ont bien précisé qu'il n'y aurait pas de licenciements. Les fonctionnaires passent d'un ministère à l'autre, mais leurs emplois sont assurés même si l'avenir de certains programmes ne l'est pas.

Le nombre d'employés dans le programme multiculturel restera aux mêmes niveaux qu'en 1992-1993, environ 6 000 personnes. Le multiculturalisme relève à présent d'un autre ministère, mais on peut comparer son financement à celui des années précédentes. En 1992-1993, une somme de 39,8 millions de dollars a été consacrée aux programmes multiculturels. Durant le dernier exercice, cette somme s'est chiffrée à 36,9 millions de dollars. Cette année, elle devrait, selon les prévisions, s'établir à 38,8 millions de dollars. Ceci n'inclut pas les programmes